

**DELIBERATION N° 17/383 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET  
EXECUTER LES MARCHES RELATIFS AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE  
COURANT DANS LES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-Marie BARTOLI à M. Xavier LACOMBE  
M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI  
M. Ange SANTINI à Mme Karine MURATI-CHINESI  
M. Michel STEFANI à M. Dominique BUCCHINI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Marie-France BARTOLI, Pierre CHAUBON, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Marie-Thérèse OLIVESI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 octobre 2017,  
**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

**PRENANT ACTE** du fait que Mmes Delphine ORSONI et Laura Maria POLI ne prennent pas part au vote,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés à bons de commande et tous les actes afférents sans incidence financière, relatifs aux prestations de nettoyage courant des locaux de la CTC avec :

Lot n° 1 - Nettoyage des locaux sis à l'Hôtel de Région à Ajaccio : le groupement EURO NETTOYAGE sise 8, rue Paul Colonna d'Istria à Ajaccio, et LA CLE DU NETTOYAGE sise lieu-dit Buselica à Albitreccia, pour un montant annuel minimum de 180 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 450 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 720 000,00 € HT et un montant maximum de 1 800 000,00 € HT.

Lot n° 2 - Nettoyage des locaux Grands sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud : le groupement BG NETT sise Immeuble les Mimosas à Folelli et SUD NETTOYAGE sise lieu-dit Meleto, Maxi déco à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 155 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 400 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 620 000,00 € HT et un montant maximum de 1 600 000,00 € HT.

Lot n° 3 - Nettoyage des locaux Petits sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud : la société NETTOYAGE INSULAIRE sise ZI de Purettonne, 10 allée Fuschia à Borgo, pour un montant annuel minimum de 80 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 320 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 320 000,00 € HT et un montant maximum de 1 280 000,00 € HT.

Lot n° 4 - Nettoyage des locaux Musée et FRAC à Corté et sites divers : le groupement EURO NETTOYAGE sise 8, rue Paul Colonna d'Istria à Ajaccio, et LA CLE DU NETTOYAGE sise lieu-dit Buselica à Albitreccia pour un montant annuel minimum de 80 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 240 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 320 000,00 € HT et un montant maximum de 960 000,00 € HT.

Lot n° 5 - Nettoyage des locaux Sites secteur Bastia, Biguglia, Ile-Rousse et Haute-Corse : le groupement BG NETT sise Immeuble les Mimosas à Folelli et SUD NETTOYAGE sise lieu-dit Meleto, Maxi déco à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 50 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 450 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 200 000,00 € HT et un montant maximum de 1 800 000,00 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 10 novembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OBJET :** Prestations de nettoyage courant dans les locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

### I – NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit du nettoyage d'un certain nombre de locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

La fourniture de tous les matériels et produits nécessaires à l'exécution de la prestation, sans exception aucune, sera à la charge du titulaire.

### II – FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec mise en concurrence européenne articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La consultation comprend les cinq lots suivants :

Désignation des locaux : <b>LOT N° 1</b>	
Collectivité Territoriale de Corse LOT N° 1 - Hôtel de Région - 22, cours Grandval - AJACCIO	SURFACES en m <sup>2</sup>
	9 239,00 m <sup>2</sup>

Désignation des locaux : <b>LOT N° 2</b>		
Collectivité Territoriale de Corse LOT N° 2 - Grands sites secteur AJACCIO et CORSE-DU-SUD		SURFACES en m <sup>2</sup>
1	Ancienne Clinique Ripert - Ajaccio	909
2	Villa Ripert et ses annexes - Ajaccio	540
3	Locaux Ricanto - Ajaccio	1 890
4	Centre d'art polyphonique - Sartène	1 332,61
5	Immeuble Lancaster - Ajaccio	142,20
6	Espace Castellani – Av du Mont Thabor – Ajaccio	1 031,83
7	Castellani – 2 <sup>ème</sup> étage Direction Education, Jeunesse et Sports + Direction Développement Social	570,30

8	Castellani – 2 <sup>ème</sup> étage Direction Administrative et Comptable + Direction des Bâtiments	864
9	Castellani – 2 <sup>ème</sup> étage Direction de la langue Corse – 2 <sup>ème</sup> étage	1031,83
	<b>TOTAL LOT N° 2</b>	<b>5 845,64 m<sup>2</sup></b>

<b>Désignation des locaux : LOT N° 3</b>		
<b>Collectivité Territoriale de Corse LOT N° 3 - Petits sites secteur AJACCIO et CORSE-DU-SUD</b>		<b>SURFACES en m<sup>2</sup></b>
1	Immeuble le Régent – Ajaccio	1863
2	CESC – Ajaccio	234
3	Service des Ports et Aéroports – Ajaccio	333
4	Locaux rue Solferino – Ajaccio	347
5	Locaux hangar col de la Seghia – Bastelicaccia	123
6	CIO – Ajaccio	207
7	CIO – Sartène	61
8	Cite administrative – Sartène	229
9	CIO – Porto-Vecchio	64
10	Bureaux Levie	168
11	Site archéologique Cucuruzzu	24
12	Pépinières de Castelluccio	39,3
	<b>TOTAL LOT N° 3</b>	<b>3 692,30 m<sup>2</sup></b>

<b>Désignation des locaux : LOT N° 4</b>		
<b>Collectivité Territoriale de Corse LOT N° 4 - Musée de la Corse et FRAC - CORTE et Sites divers</b>		<b>SURFACES en m<sup>2</sup></b>
1	Musée de la Corse – Corte	
	Période du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre	3427
	Période du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre - suite	178
2	Musée de la Corse - Corte	
	Période du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mai	3427

	Période du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mai - suite	178
3	FRAC - Corte du 1 <sup>er</sup> juin au 31 octobre	378
4	FRAC – Corte du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mai	378
5	5, rue Xavier Luciani - Corte	270,5
6	Maison Vincentella – Fort d’Aleria	23
7	Centre d’exploitation des routes – Ponte Novu	76,33
	<b>TOTAL LOT N° 4</b>	<b>8 335,83 m<sup>2</sup></b>

<b>Désignation des locaux : LOT N° 5</b>		
<b>Collectivité Territoriale de Corse LOT N° 5 - sites secteur BASTIA, BIGUGLIA, ILE-ROUSSE et HAUTE-CORSE</b>		<b>SURFACES en m<sup>2</sup></b>
1	CIO - Ile-Rousse	17,31
2	FRAC - Bastia	173
3	OTCDC - Lot n°38 - Biguglia	1102
4	CIO - Bastia	392
5	Laboratoire de Biguglia	214
6	Villa Ker Maria - Bastia	870,83
7	Rue du Commandant marché - Calvi	169,04
8	Résidence du Fango - Bastia	737,63
9	Bd Hyacinthe Montera - Bastia	179,1
10	Villa Italia	482,11
11	Ghisonaccia	15,41
12	CER – Lucciana	644,75
13	Salle Télé – Lésia – Bastia	216,57
14	CCPOM - Calvi	1 759,95
	<b>TOTAL LOT N° 5</b>	<b>6 919,70 m<sup>2</sup></b>

### III – DUREE DU MARCHE ET DELAI D’EXECUTION

Le marché est passé pour une période de 12 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le marché est reconductible 3 fois, de manière tacite dans les conditions définies au CCAP, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Le début d'exécution est prévu au 1er février 2018.

#### **IV – LES PRIX**

Les prix unitaires comprennent d'une part l'ensemble des prestations et d'autre part tous les frais annexes nécessaires à l'exécution des prestations.

Le marché est passé pour les montants suivants :

<b>LOTS</b>	<b>Montants annuels HT</b>	
	<b>Montant Minimum HT</b>	<b>Montant Maximum HT</b>
Lot 1 - Nettoyage des locaux sis à l'Hôtel de Région à Ajaccio.	180 000,00 €	450 000,00 €
Lot 2 - Nettoyage des locaux Grands sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud.	155 000,00 €	400 000,00 €
Lot 3 - Nettoyage des locaux Petits sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud.	80 000,00 €	320 000,00 €
Lot 4 - Nettoyage des locaux Musée et FRAC à Corté et sites divers.	80 000,00 €	240 000,00 €
Lot 5 - Nettoyage des locaux Sites secteur Bastia, Biguglia, Ile-Rousse et Haute-Corse.	50 000,00 €	450 000,00 €

#### **V – IMPUTATION**

Le marché sera imputé au chapitre 930 – compte 6283 – sous-programme 5311 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

#### **VI – CRITERES DE JUGEMENTS**

A été retenue l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique (pondération : 60%)

Le critère "valeur technique" a été apprécié au regard des matériels et produits utilisés (40%) ainsi que de l'équipe mobilisée pour réaliser les prestations (nombre, composition, qualification et formation, organisation) (60%).

2. Prix (pondération : 40%)

Le critère "Prix a été apprécié au regard du prix global relatif au nettoyage des sites décrits au CCTP (85%) ainsi que des prix indiqués pour les sites et prestations supplémentaires susceptibles d'être intégrés en cours de marché (15%).

#### **VII – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

Les avis de publicité ont été adressés au JOUE et au BOAMP le 17 juillet 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 6 septembre 2017.

Nombre de plis remis : 3 plis

1. NETTOYAGE INSULAIRE (lot n°3)
2. Groupement EURO NETTOYAGE/LA CLE DU NETTOYAGE (lots n°1, 2 et 4)
3. Groupement BG NETT/SUD NETT (lots n°2 et 5)

La commission d'ouverture des plis réunie le 21 septembre 2017, a procédé à l'ouverture des enveloppes et à l'enregistrement de leur contenu.

Lors de sa séance en date du 17 octobre 2017, au vu du rapport d'analyse et après discussion, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes dont l'offre classée en première position est économiquement la plus avantageuse :

Lot n°1 - Nettoyage des locaux sis à l'Hôtel de Région à Ajaccio au groupement EURO NETTOYAGE/LA CLE DU NETTOYAGE.

Lot n°2 - Nettoyage des locaux Grands sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud au groupement BG NETT/SUD NETT.

Lot n°3 - Nettoyage des locaux Petits sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud à la société NETTOYAGE INSULAIRE.

Lot n°4 - Nettoyage des locaux Musée et FRAC à Corté et sites divers au groupement EURO NETTOYAGE/LA CLE DU NETTOYAGE.

Lot n°5 - Nettoyage des locaux Sites secteur Bastia, Biguglia, Ile-Rousse et Haute-Corse au groupement BG NETT/SUD NETT.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les marchés à bons de commande suivants ainsi que tous les actes afférents sans incidence financière, relatifs aux prestations de nettoyage courant des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse avec :

**Lot n° 1 - Nettoyage des locaux sis à l'Hôtel de Région à Ajaccio** : le groupement **EURO NETTOYAGE** sise 8, rue Paul Colonna d'Istria à Ajaccio, et **LA CLE DU NETTOYAGE** sise lieu-dit Buselica à Albitreccia, pour un montant annuel minimum de 180 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 450 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 720 000,00 € HT et un montant maximum de 1 800 000,00 € HT.

**Lot n° 2 - Nettoyage des locaux Grands sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud** : le groupement **BG NETT** sise Immeuble les Mimosas à Folelli et **SUD NETTOYAGE** sise lieu-dit Meleto, Maxi déco à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 155 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 400 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 620 000,00 € HT et un montant maximum de 1 600 000,00 € HT.

**Lot n° 3 - Nettoyage des locaux Petits sites Secteur Ajaccio et Corse-du-Sud** : la société **NETTOYAGE INSULAIRE** sise ZI de Purretone, 10 allée Fuschia à Borgo, pour un montant annuel minimum de 80 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 320 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 320 000,00 € HT et



un montant maximum de 1 280 000,00 € HT.

Lot n° 4 - **Nettoyage des locaux Musée et FRAC à Corté et sites divers** : le groupement **EURO NETTOYAGE** sise 8, rue Paul Colonna d'Istria à Ajaccio, et **LA CLE DU NETTOYAGE** sise lieu-dit Buselica à Albitreccia pour un montant annuel minimum de 80 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 240 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 320 000,00 € HT et un montant maximum de 960 000,00 € HT.

Lot n° 5 - Nettoyage des locaux Sites secteur Bastia, Biguglia, Ile-Rousse et Haute-Corse : le groupement **BG NETT** sise Immeuble les Mimosas à Folelli et **SUD NETTOYAGE** sise lieu-dit Meleto, Maxi déco à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 50 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 450 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 200 000,00 € HT et un montant maximum de 1 800 000,00 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.